

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Aménagement des parkings du Sougey et d'Aiguebelette-le-lac et mise en place de conteneurs de collecte - Avenant au lot n°1 - VRD – Terrassement – Surface

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-et-un juillet à 18H00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1ère Vice-présidente.

Présents : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). CHAON. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VANBERLVIET.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée la délibérations n°2021_16_12_7 relative à l'attribution du marché d'aménagement des parkings du Sougey et d'Aiguebelette-le-lac et de mise en place de conteneurs de collecte, suite à l'appel d'offres lancé le 3 novembre 2021 ;

Présente l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise SERTPR titulaire du lot 1 - VRD – Terrassement – Surface - et le devis correspondant :

- Montant du marché avant avenant : 480 054.95€ HT,
- Montant de l'avenant : + 4 700.22€ HT,
- Montant du marché après avenant : 484 755.17€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE l'avenant au lot 1 du marché d'«Aménagement des parkings du Sougey et d'Aiguebelette-le-Lac et mise en place de conteneurs de collecte » d'un montant de 4 700.22€ HT présentés précédemment ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

